

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Part - Partie 1 of - de 2 See Part 2 for Clauses and Conditions Voir Partie 2 pour Clauses et Conditions

# **RETURN BIDS TO:**

## **RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -**TPSGC** 

11 Laurier St. / 11, rue Laurier Place du Portage, Phase III Core 0B2 / Noyau 0B2 Gatineau Ouébec K1A 0S5

Bid Fax: (819) 997-9776

# **SOLICITATION AMENDMENT** MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

#### **Comments - Commentaires**

Ce besoin comporte des exigences relatives à la sécurité.

**Vendor/Firm Name and Address** Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

## Issuing Office - Bureau de distribution

Informatics Professional Services Division / Division des services professionnels en informatique Les Terrasses de la Chaudière 10, rue Wellington, 4ième étage/Floor Gatineau Ouébec **K1A 0S5** 

		<b></b>				
Title - Sujet						
SPICT-Services de cyberprotecti	on					
Solicitation No N° de l'invitation			Amendment No N° modif.			
G9292-203481/A			002			
Client Reference No N° de référence du client			Date			
ESDC PReq 100013481		2020-06-24				
GETS Reference No N° de réf	érence de SEAG					
PW-\$\$ZM-380-38031						
File No N° de dossier CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME						
380zm.G9292-203481						
Solicitation Closes - L'invitation pren at - à 02:00 PM			1	Time Zone		
			•	Fuseau horaire		
on - le 2020-08-06				Eastern Daylight Saving		
				Time EDT		
F.O.B F.A.B.						
Plant-Usine: Destination: V Other-Autre:						
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:			Buyer Id - Id de l'acheteur			
Cook, Gail			380zm			
Telephone No N° de téléphone			FAX No N° de FAX			
(613) 858-9369 ( )			(819) 956-2675			
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: EMPLOYMENT AND SOCIAL DEVELOPMENT CANADA						
EMI LO I MILINI AND SOCIAL DEVELOI MENI CANADA						

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée			
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur	r/de l'entrepreneur			
Telephone No N° de téléphone Facsimile No N° de télécopieur				
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print)  Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)				
Signature	Date			



Solicitation No. - N° de l'invitation G9292-203481/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client G9292-203481

Amd. No. - N $^{\circ}$  de la modif. 002

File No. - N° du dossier 380zmG9292-203481

Buyer ID - Id de l'acheteur 380zm

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

## **MODIFICATION Nº 002**

La présente modification vise à répondre aux questions des soumissionnaires.

#### Question no 1:

Afin de garantir qu'Emploi et Développement social Canada (EDSC) reçoive le plus grand nombre possible de propositions qualifiées, l'État acceptera-t-il des contrats qui ont été attribués ou qui sont en cours depuis moins de 5 ans pour le critère obligatoire de l'entreprise (critère obligatoire 1 (CO1))?

#### Réponse n° 1 :

Les points a), d) et e) du critère CO1 sont supprimés et remplacés par :

- a) Les contrats doivent avoir été obtenus au cours des cinq années précédant la date de publication de la demande de soumissions;
- d) La valeur des travaux exécutés doit avoir été d'au moins cinq millions de dollars (modifications et taxes comprises);
- e) Des frais doivent avoir été facturés pour au moins cinq ressources, et ce, pendant au moins trois mois pour chaque ressource au cours des cinq années précédant la date de publication de la demande de soumissions.

#### Question n° 2:

En ce qui concerne le critère CTO1, Expérience du soumissionnaire en matière de services de cyberprotection : conformément au point a), seuls les contrats doivent avoir été obtenus au cours des cinq années précédant la date de publication de la demande de soumissions peuvent être utilisés, ce qui est très restrictif. Veuillez noter que de nombreux contrats émis dans le cadre de la cyberprotection ont été d'une durée supérieure à cinq ans et sont toujours en cours d'exécution. Il s'agit de très gros contrats entièrement axés sur les services de cyberprotection et qui répondent parfaitement à cette exigence de la demande de propositions. Nous demandons que le point a) soit modifié comme suit : « a) Doit avoir été actif au cours des cinq années précédant la date de publication de la demande de soumissions ». Cela permettra aux soumissionnaires ayant une grande expérience des grands contrats pluriannuels actifs et en cours, mais attribués avant cinq ans, de présenter leur expérience dans le cadre du critère CTO1-A. Ce changement n'aura pas d'influence sur la qualité de la réponse, car les soumissionnaires devront toujours démontrer que l'expérience acquise l'a été au cours des cinq dernières années. Il ne s'agit donc pas d'un changement important du point de vue de l'État et, en fait, l'État recevra des propositions de soumissionnaires très expérimentés qui se concentreront sur les services de cyberprotection au sein du gouvernement du Canada.

#### Réponse n° 2 :

Voir la réponse nº 1.

## Question nº 3:

En ce qui concerne le critère CTO1 du document de la demande de propositions, l'État accepterait-il un contrat qui a été attribué avant les cinq dernières années, mais

- dont les factures relatives aux cinq ressources requises ont été traitées au cours de la période permise et dont
- b. la valeur facturée et payée est supérieure à cinq millions de dollars pour des services rendus au cours de la période de cinq ans fixée?

## Réponse nº 3:

Voir la réponse nº 1.

Solicitation No. - N° de l'invitation G9292-203481/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client G9292-203481

Amd. No. -  $N^{\circ}$  de la modif. 002

File No. - N° du dossier 380zmG9292-203481

Buyer ID - Id de l'acheteur 380zm

CCC No /N° CCC - FMS No/ N° VMF

#### Question nº 4:

Nous notons qu'EDSC a récemment attribué des contrats pluriannuels pour ces mêmes catégories (réf : G9292-201781/A). L'EDSC pourrait-il tirer parti des contrats existants pour obtenir des ressources supplémentaires au lieu de lancer une nouvelle demande de propositions ou un nouveau contrat?

## Réponse nº 4:

Dans le cadre du contrat G9292-201781/A, il y a une catégorie de ressources supplémentaires : B.4 Spécialiste en continuité des opérations/plan de secours (Niveau 3); B.4 Spécialiste en continuité des opérations/plan de secours (Continuité des opérations) (Niveau 3); B.4 Spécialiste en continuité des opérations/plan de secours (Plan de secours) (Niveau 3). Les critères ministériels pour les deux exigences sont complètement différents, tout comme les critères d'évaluation des ressources à utiliser à l'étape de l'AT. Les clients d'EDSC utiliseront le G9292-203481/A ou le G9292-201781/A en fonction de l'expérience des ressources requises.

## Question nº 5:

Objet : Base de paiement. De temps en temps, les clients trouvent avantageux de regrouper les travaux pour fournir des produits livrables distincts et séparés. Nous recommandons à EDSC d'ajouter cette option pour le mode de paiement afin de permettre des AT basés sur les produits livrables (en plus du temps et des matériaux) avec un paiement d'étape pour offrir une flexibilité maximale.

#### Réponse n° 5 :

Votre recommandation a été prise en compte, mais la base de paiement reste inchangée.

## Question nº 6:

Étant donné la complexité des exigences de la demande de soumissions en question, le volume des autres demandes de soumissions du gouvernement fédéral qui font actuellement l'objet d'un appel d'offres, les congés de la Saint-Jean-Baptiste et de la fête du Canada qui ont lieu pendant la période de la demande de soumissions, et les ajustements et les accommodements continus en ce qui concerne la COVID-19 (y compris le travail en région éloignée, et les heures et le personnel réduits), nous demandons respectueusement que la date de clôture soit prolongée d'un mois, c'est-à-dire jusqu'au 6 août 2020. Veuillez préciser.

#### Réponse nº 6 :

La date de clôture a été prolongée jusqu'au 6 août 2020.

# Question n° 7:

La base de sélection pour cette demande de propositions est la sélection est la note combinée la plus élevée sur le plan du mérite technique et du prix basée sur une formule d'évaluation technique à 60 % et financière à 40 %. Cette formule d'évaluation est extrêmement sensible au prix et ne reflète souvent pas la demande actuelle de services de sécurité; les tarifs journaliers des consultants en sécurité dans la RCN ont augmenté en raison de la forte demande pour leurs services. Un contrat aussi sensible au prix fait baisser les tarifs, ce qui rend très difficile de trouver et de garder des consultants de qualité, d'où un renouvellement fréquent. En outre, nous voyons que les clients sont préoccupés par les détails des contrats plutôt que par les résultats du travail. C'est pourquoi nous demandons à

Solicitation No. - N° de l'invitation G9292-203481/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client G9292-203481

Amd. No. -  $N^{\circ}$  de la modif. 002

File No. - N° du dossier 380zmG9292-203481

Buyer ID - Id de l'acheteur 380zm

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

l'État d'envisager de revoir la formule d'évaluation pour qu'elle reflète mieux le marché et les résultats, par exemple en utilisant un rapport 80 %/20 %. Cela permettra aux soumissionnaires de fournir un niveau d'expertise et d'engagement plus élevé, ce qui, en fin de compte, entraînera une augmentation du niveau et de la qualité des produits livrables et des résultats.

## Réponse n° 7:

Votre recommandation a été prise en compte, mais la base de sélection reste inchangée.

## Question nº 8:

La pièce jointe 4.1 Entreprises – Critères techniques obligatoires CTO1a) et CTC1 indiquent que les deux contrats et ressources de GI/TI utilisés doivent avoir été attribués au cours des cinq années précédant la date de publication de la demande de soumissions. L'État envisagerait-il de réviser la limitation aux huit dernières années afin de permettre à un plus grand nombre de soumissionnaires de répondre?

## Réponse n° 8 :

Voir la réponse nº 1.

#### Question nº 9:

Le critère O1 indique prévoit ceci: « Le contrat de référence [...] doit avoir été obtenu au cours des cinq années précédant la date de publication de la demande de soumissions ». De nombreux contrats du gouvernement du Canada qui comprennent les catégories de ressources requises par la présente demande de propositions ont été attribués plus de cinq (5) ans avant la date de publication de la demande de propositions, mais les services professionnels de sécurité informatique fournis dans le cadre de ces contrats ont eu lieu bien avant cinq ans avant la date de publication de la demande de propositions et n'ont été achevés que récemment. Nous demandons que l'exigence relative aux références O1 soit modifiée comme suit : « Les services professionnels de sécurité informatique pour le contrat de référence doivent avoir eu <u>lieu</u> dans les cinq (5) années précédant la date de publication de la demande de soumissions ».

#### Réponse n° 9 :

Voir la réponse nº 1.

#### Question no 10 :

S'agit-il de la même exigence que celle établie il y a environ un an et, si oui, pourquoi, encore une fois, aussi rapidement?

## Réponse nº 10 :

Voir réponse 4.

# TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DEMEURENT INCHANGÉES.